

Convention de mini stage

Lycée Professionnel

(sous réserve de l'actualité de la situation sanitaire)

① Procédure

- La famille ou l'établissement d'origine complète ce document et nous l'adresse **au plus tard une semaine avant la date du mini stage.**

Convention à renvoyer à : Secrétariat lycée professionnel
Lycée Saint Félix – La Salle
27, rue du Ballet - BP 60105
44010 NANTES Cedex 1
02.44.76.35.00 - etudelycee@stfelixlasalle.fr

- Après réception de la convention, nous la validons et adressons un exemplaire à l'établissement d'origine et à la famille.
- L'élève se présente avec ce document, au jour et à l'adresse qui lui seront précisés.

② Vos coordonnées

ELEVE STAGIAIRE	Nom : Prénom :
RESPONSABLE LEGAL DE L'ELEVE	Nom : Prénom : Adresse : CP / Ville : Téléphone : Portable : Email :
ETABLISSEMENT D'ORIGINE	Nom : Adresse : CP / Ville : Téléphone : Télécopie : Chef d'Etablissement :

Vous êtes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Collégien en classe de 3 ^{ème} | <input type="checkbox"/> Lycéen en classe de : |
| <input type="checkbox"/> Lycéen en classe de 3 ^{ème} Prépa pro | <input type="checkbox"/> Terminale CAP |
| | <input type="checkbox"/> Seconde professionnelle |
| | <input type="checkbox"/> Seconde générale et technologique |

③ Date et horaire du mini-stage

Cochez la date de votre choix

MERCREDI 7 AVRIL 2021

MERCREDI 21 AVRIL 2021

Se renseigner : les mini-stages du 21 Avril ne seront pas ouverts pour toutes les filières.

Accueil : 13h45 / Fin du mini-stage : 16h30

Pour la 2nde bac Pro MNTE : mini stage de 13h30 à 16h30, donc accueil à 13h15

④ Choix de la filière à découvrir

- 2nde Bac Pro EDPI Etude et Définition de Produits Industriels
- 2nde Bac Pro GALT Gestion Administration, Logistique et Transport
- 2nde Bac Pro GPPE Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement
- 2nde Bac Pro MNTE Métiers du Numérique et de la Transition énergétique
 - Groupe 1 13h30-14h55 orientation SN 15h00-16h30 orientation MELEC
 - Groupe 2 13h30-14h55 orientation MELEC 15h00-16h30 orientation SN
- 2nde Bac Pro MPMIA Métiers de pilotage et de maintenance d'installations automatisées
- 2nde Bac Pro MRC Métiers de la Relation clients

- CAP APH Agent de Propreté et d'Hygiène
- CAP ATMFC Assistant Technique en Milieu Familial ou Collectif
- CAP ELECTRICIEN
- CAP EPC Equipier Polyvalent du Commerce
- CAP PEU-CR Propreté de l'Environnement Urbain - Collecte et Recyclage

Vous pouvez vous réinscrire et remplir une nouvelle convention de mini-stage, si vous souhaitez découvrir une autre filière un autre jour.

⑤ Articles

Article 1

Le mini-stage a pour objectif d'aider l'élève à faire un choix d'orientation.

Le mini-stage est une activité scolaire déportée. L'élève stagiaire conserve son statut scolaire.

L'élève stagiaire pourra être intégré dans une classe, principalement en enseignement professionnel.

L'élève ne fera en aucun cas usage d'une machine dite "dangereuse" au regard du code du travail.

Article 2

L'élève s'engage :

- à se présenter au lycée à la date et à l'heure prévue,
- devra respecter les gestes barrières, porter un masque sanitaire et apporter son stylo,
- à respecter les règles de fonctionnement du lycée et à ne pas quitter l'enceinte de l'établissement pendant la durée du mini-stage,
- à suivre activement les activités proposées pendant le mini-stage.

Article 3

Le responsable légal de l'élève stagiaire s'engage :

- à assurer le déplacement de l'élève au lycée d'accueil,
- à fournir un masque sanitaire et un stylo à l'élève,
- à venir chercher l'élève au lycée d'accueil, si besoin était, à tout moment durant le mini-stage,
- à consentir à la diffusion ou l'utilisation de l'image de l'élève, dans le cadre de l'activité scolaire du mini stage pour le site internet de l'établissement,
- à assurer pleinement sa responsabilité civile en cas de dégradation de biens ou atteinte aux personnes dont l'élève serait responsable,
- à informer l'établissement d'origine et le lycée d'accueil en cas de retard, d'empêchement ou d'absence au mini-stage.

Article 4

Le lycée d'accueil s'engage :

- à informer l'élève sur une formation en l'insérant dans un enseignement professionnel, sur les conditions de recrutement, les enseignements, les possibilités de formation, les conditions d'insertion,
- à assurer l'élève dans le cadre de sa participation aux activités conduites à l'atelier,
- à informer au plus vite l'établissement d'origine en cas d'incapacité à accueillir l'élève en mini-stage,
- à informer l'établissement d'origine en cas d'absence de l'élève au mini-stage.

Article 5

L'établissement d'origine s'engage :

- à aider l'élève dans la préparation du mini-stage et son exploitation au retour,

⑥ Signatures

Les signataires de la présente convention ont pris connaissance et s'engagent à respecter les 5 articles.

Le Chef d'Etablissement du collège/lycée d'origine	Le Chef d'Etablissement du lycée d'accueil
Date : Signature	Date : Signature
L'élève stagiaire	Le responsable légal de l'élève
Date : Signature	Date : Signature

⑦ Validation du mini-stage - Partie réservée à l'administration

L'élève stagiaire est accepté en mini-stage et devra se présenter à 13h45 (13h15 pour la 2nde MNTE) le :

<input type="checkbox"/> MERCREDI 7 AVRIL 2021 <input type="checkbox"/> MERCREDI 21 AVRIL 2021
<input type="checkbox"/> _____
Sur le site du : Lycée professionnel St Félix - la Salle 14 rue du Ballet NANTES Tel : 02.44.76.35.30